

L'ÉCHO des forêts

N° 59

Mars 2011

SOMMAIRE

 **TÉMOIGNAGE**
La forêt Gersoise 2 ans
après Klaus p.2-3

 **ÉCONOMIE**
21^{ème} PDM
de Midi-Pyrénées
Communauté de Communes
de Sousceyrac p.4


**AFO une action
Européenne** p.5

 **CRPF
MOVAREST :**
pour valoriser les
Plans Simples de
Gestion p.6

Vos journées 2011 p.7

 **ÉCHO LOCAL** p.8

Dossier


**La forêt
et la prévention
des risques
d'inondation**



Édito



VOTRE CRPF : POUR VOUS AIDER À CÉRER

d'orienter et d'améliorer la gestion des bois, forêts et terrains privés. Une plaquette synthétique vient d'être publiée pour présenter nos missions et détailler nos actions en Midi-Pyrénées (cf. en Echo local).

En cette année internationale de la forêt, les évolutions sont nombreuses à tous les niveaux. Un nouveau conseil de Centre va être élu au courant de l'été et tiendra sa première réunion en septembre. Certains personnels changent de régions, d'activités ou partent en retraite. Les répercussions de regroupement en une seule entité nationale se mettent en place progressivement. Les mesures forestières de la Loi de Modernisation Agricole deviennent opérationnelles. Ainsi, la suppression de la notion du seul tenant pour les Plans Simples de Gestion va multiplier notre activité en ce domaine.

Mais soyez convaincu que tous les membres du CRPF, administrateurs et personnels, font tout leur possible pour limiter au maximum les vagues liées à ces changements. L'objectif est de vous proposer en toute circonstance les services correspondants à vos besoins et vos attentes.

Formations, publications, conseils personnalisés, actions locales et Plans de Développement de Massif, appui et instruction de documents de gestion durable... en constituent les grands axes. Mais, il s'agit également de s'ouvrir vers l'avenir, de mieux intégrer la forêt privée dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales : participation aux travaux interprofessionnels, développement des partenariats de mobilisation, prise en compte des divers aspects liés à l'environnement, redécouverte des imbrications des eaux et des forêts...

Mais pour conforter notre crédibilité, notre représentativité, le CRPF a besoin de votre soutien pour les prochaines élections. Il s'agit de marquer votre intérêt à votre bois et à nos actions en exprimant votre vote par correspondance. Notre travail s'en trouvera consolidé au plus grand profit de la forêt et des forestiers.

PHILIPPE THÉVENET
DIRECTEUR-ADJOINT DU CRPF MIDI-PYRÉNÉES

VOTEZ, EN JUIN 2011, POUR LES CONSEILLERS DU CRPF.

Les propriétaires de plus de 4 ha de bois (ou moins de 4 ha avec un document de gestion durable) formeront les huit collèges départementaux de la région Midi-Pyrénées et seront invités en juin prochain à élire 9 Conseillers, avec leurs suppléants. Les électeurs recevront par courrier leur bulletin de vote et les professions de foi des candidats. Il y a un siège à pourvoir par département pour les candidats possédant un plan simple de gestion ; le Gers disposera d'un second poste de Conseiller pour les candidats détenteurs d'un autre document de gestion durable. Pour le collège régional des organisations professionnelles, les élections se dérouleront en juillet 2011 et concerneront 3 postes.

Pour tout renseignement s'adresser au CRPF



**Le journal du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Midi-Pyrénées.**

Imprimé à 14 300 ex.





LA FORÊT GERSOISE 2 ANS APRÈS KLAUS

Le 24 janvier 2009, Klaus frappait la forêt. Passés les premiers effrois, la foresterie s'est peu à peu organisée pour exploiter les bois chablis et cicatriser la forêt. Il est temps de faire le point sur l'état de notre paysage gascon.



Les premières semaines, beaucoup de professionnels se sont « bousculés » dans les bois. Il semblait « opportuniste » à certains de faire des stocks d'achat de bois, étant données les quantités importantes par terre. Malheureusement, et à la différence de la tempête de 1999, le marché du bois n'était pas du tout soutenu et essayait une grave crise depuis juin 2008.

La nature elle-même, n'a pas œuvré partout de façon homogène, face à ce terrible coup du sort. Dans la région Armagnac, la grande majorité de peupliers et résineux tombée se situe sur des sols détremés. Dans le chêne, ce sont sur les sols spécifiquement sableux qu'ont été constatés

les dégâts les plus importants. De manière générale, sur des terrains plus argileux, où les terres sont plus riches, nous avons constaté beaucoup moins de chablis. C'est là également que pousse notre chêne gascon de qualité. Sur les quelques centaines de chantiers réalisés par la coopérative, les chênes de qualité médiocre dominent : très faibles proportions de qualités plots et plots allongés, peu de charpente, mais beaucoup plus de qualités avivés et traverses. Ces derniers marchés sont, par ailleurs, peu soutenus et ces produits sans grande valeur ajoutée.

Alors qu'au début de l'hiver 2009, un chantier moyen d'exploitation de chêne générerait environ

50 % de bois d'œuvre, aujourd'hui cette proportion n'est plus que de 5 à 10 % dans le meilleur des cas !

À cela plusieurs raisons

Les parcelles situées sur des zones sableuses comportent beaucoup de bois gelés. De plus, ce n'est pas l'homme qui a désigné les arbres à abattre, mais le vent !

A l'automne 2009, sous l'influence d'un été indien pendant une quinzaine de jours, les grumes exploitées, mais aussi les chênes encore dans les bois et mal enracinés, se sont « piqués ». Des insectes sont venus attaquer d'abord l'aubier, puis très rapidement le



**Pierre
Foissac**

Expert Forestier

Estimation de bois et forêts
Organisation de ventes de bois
par appels d'offres, pour obtenir
les meilleurs prix du marché,
dans une transparence totale

Plans Simples de Gestion,
Études de projets de boisement
et de travaux d'amélioration
forestière - Maîtrise d'Œuvre
Agrément pour l'obtention
d'aides publiques

Conseil en gestion forestière gratuit

4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76

Pierre.Foissac@wanadoo.fr



cœur des arbres. Une deuxième saison de végétation n'a fait qu'empirer les choses.

Tous les chantiers n'ont pas pu être réalisés en même temps. Certains propriétaires ont eu l'opportunité de faire exploiter rapidement leurs bois, d'autres attendent encore.

Malheureusement, d'autres facteurs viennent se greffer aux problèmes déjà rencontrés. Des exploitants de la première heure ont rompu leur contrat d'achat pour des raisons diverses (absence de marchés, problèmes conjoncturels dus à la crise...), ainsi un volume supplémentaire de bois chablis est proposé par les propriétaires.

Après 2 saisons de végétation, les ronces ont envahi les billes couchées au sol. Certaines parcelles sont techniquement impossibles à exploiter. S'y ajoutent d'autres problèmes pratiques retardant

des coupes programmées : cultures agricoles, servitudes labourées, palombière... On comprend que certains propriétaires se découragent.

La masse de travail sur tout le secteur est énorme. De nombreux bûcherons, débardeurs, transporteurs se désengagent. Certains sont repartis, après de longs mois loin de chez eux, dans leurs régions : Charentes, Vosges, Pyrénées... D'autres ne souhaitent plus exploiter des chablis, mais des bois sur pied.

Que conseiller aux propriétaires ?

Nous leur demandons d'être patients, une fois de plus. Si certains ne souhaitent plus nettoyer leurs parcelles et veulent la laisser en l'état ou s'orienter vers une vente du bois et du foncier, nous leur conseillons de contacter impérativement

l'exploitant auquel ils avaient vendu la coupe. En effet, juridiquement le bois n'appartient plus au propriétaire foncier, mais à l'exploitant. Ceci permettra d'éviter de nombreux problèmes.

Les peupliers sont en majorité exploités et même certains déjà replantés. Les pins seront en majorité et normalement finis d'être nettoyés dans le Gers d'ici le printemps 2011. Aussi pour des raisons sanitaires, il est impératif que les pins touchés par les attaques d'ips (scolyte), soient enlevés dans les plus brefs délais. Les parcelles voisines ne pourront pas être replantées tant que ceux-ci ne seront pas évacués.

Les marchés pour le bois de papeterie sont bien meilleurs qu'au début de la tempête et la demande est constante et grandissante.

Passé ce coup dur, la forêt conserve pourtant un avenir positif et durable dans notre département. Nous autres forestiers, n'allons pas nous laisser abattre par Klaus ! Il y a eu des tempêtes beaucoup plus graves. Décembre 1999 est encore dans nos mémoires, mais celle du début du XX^{ème} siècle a fait des ravages bien plus considérables en France. Nous savons tous que la nature reprend ses droits, nous allons et nous devons l'aider. L'Etat accorde des aides pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles boisées. À ce jour, la coopérative a déposé pour plus de 300 ha de dossiers à la DDT et plus de 600 ha sont encore à finaliser. Au total près de 800 ha ont été déposés par les divers opérateurs en début 2011.

Nous avons aussi le devoir d'entretenir notre forêt en évitant de la laisser trop vieillir. La sylviculture doit être notre préoccupation quotidienne. Une forêt bien gérée sera plus forte face aux accidents climatiques. Des outils existent pour cela : essences mieux adaptées aux sols, peupliers aux rotations d'exploitations plus rapides, pins avec une sylviculture dynamique, chênes éclaircis jeunes, arbres mûrs exploités pour favoriser la régénération naturelle... La gestion forestière est un acte de foi et militant au profit des générations à venir.



21^{ème} PDM DE MIDI-PYRÉNÉES

Communauté de Communes de Sousceyrac

Depuis 2005, dans le cadre de ses missions de développement forestier, le CRPF Midi-Pyrénées anime des Plans de Développement de Massif (PDM) avec les acteurs des territoires et de la forêt privée. Une nouvelle série PDM est engagée pour la période 2010-2013. La Communauté de Communes de Sousceyrac, dans le nord du Lot, est la première à en bénéficier.



Sollicité en 2009-2010 par les élus locaux pour valoriser le patrimoine forestier de leur territoire, le CRPF a élaboré avec ces derniers la stratégie PDM à mettre en place sur la Communauté de Communes. L'objectif est d'intensifier la gestion forestière durable des forêts privées, source de mobilisation raisonnée des bois. Il a été proposé un travail en 3 temps :

- un état des lieux du massif et de ses potentialités forestières pour orienter les actions,
- une animation soutenue à destination des propriétaires forestiers (journées de vulgarisation, diagnostics...),
- un suivi des opérations de gestion sylvicole et de mobilisation engagées par les propriétaires.

Début 2011, l'état des lieux est achevé et les premières actions d'animation forestière sont engagées. Mené par Monsieur Goudard, technicien du CRPF, il a permis de caractériser près de 6 900 ha de forêt privée. 4 150 ha ont été identifiés comme étant en partie améliorables. Des opérations sylvicoles adaptées peuvent permettre de mieux valoriser ces peuplements. De même, l'accessibilité est jugée relativement bonne, puisque 3 400 ha sont d'ores et déjà desservis et que 2 200 ha peuvent le devenir à la suite de travaux d'amélioration de la voirie.

Ces potentialités encourageantes ont contribué au succès des réunions et des visites proposées aux propriétaires. Près de 90 ont découvert la richesse forestière de leur territoire et ont été sensibilisés à l'intérêt de la gestion forestière. Au final, après réunions, courriers ou appels téléphoniques, une centaine de propriétaires, vivement intéressée par la forêt et la démarche PDM, s'est manifestée pour bénéficier gratuitement de conseils sylvicoles personnalisés.

À l'issue de ces conseils sylvicoles et à la demande des propriétaires, le technicien du CRPF pourra les mettre en relation avec les principaux opérateurs économiques locaux, qui s'engageront à réaliser les opérations voulues par le propriétaire.

Si vous êtes propriétaire forestier sur les communes de Calviac, Comiac, Lacam d'Ourcet, Lamativie ou Sousceyrac, n'hésitez pas à contacter Jean-Pierre Goudard pour de plus amples informations ou une demande de visite.

JEAN-PIERRE GOUDARD
THOMAS PETREAULT
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

Ce Plan de Développement de Massif est réalisé avec le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Monsieur GOUDARD
Lasfauries 46130 Bretenoux
jean-pierre.goudard@crpf.fr
05.65.11.63.23



Abonnement à l'Écho des Forêts

Si vous recevez l'Écho des Forêts en plusieurs exemplaires ou si vous souhaitez vous désabonner, merci de nous avvertir en joignant les étiquettes adresses correspondantes.



Intelligent Energy  Europe

AFO UNE ACTION EUROPÉENNE

Un programme européen d'échanges pour « Mobiliser les propriétaires forestiers afin de générer une offre supplémentaire de bois et de bois énergie. »

Fin 2010, le CRPF Midi-Pyrénées et l'Institut pour le Développement Forestier ont accueilli les partenaires anglais, autrichiens, finlandais, slovènes et lettons

Pyrénées où les chaufferies bois utilisent actuellement 20% de plaquettes forestières, a été sélectionnée comme pilote par les partenaires français.

Yorkshire Forest Partnership (Angleterre) : *« J'ai été surpris par la complexité de la structure foncière avec laquelle vous avez eu à négocier pour une surface relativement faible de forêt... Je comprends qu'il y ait des tensions sur la demande de bois entre les différents utilisateurs : papetiers et acteurs du bois énergie. Je pense cependant que cette demande locale en bois permet également d'encourager la gestion forestière, garantie d'offre supplémentaire de bois. »*

Afin de permettre aux experts européens de mieux appréhender le contexte forestier midi-pyrénéen, le CRPF a organisé une journée de terrain, au cours de laquelle a été présentée par la mairie d'Aspet (Haute-Garonne) la chaufferie bois qui alimente ses infrastructures communales. Pour R. Humphrey de la UK Forestry Commission *«... l'intérêt de l'élu local pour la chaudière bois énergie est source d'optimisme pour l'avenir.»*

Fort de ces échanges, chaque partenaire européen dispose à présent de nouvelles pistes pour organiser localement le regroupement de propriétaires forestiers et ainsi faciliter la mobilisation des bois.

En tant que propriétaire forestier en Midi-Pyrénées, vous serez peut-être prochainement contacté par les animateurs de ce projet.

Pour plus d'information connectez-vous sur www.afo.eu.

Le programme AFO est soutenu par European Commission- Intelligent Energy Europe.

GRÉGORY SADJAK - IDF
THOMAS PÉTREULT
CRPF MIDI-PYRÉNÉES



du projet européen AFO (Activating Forest Owners). Ce programme d'échanges d'expériences et de transfert de compétences vise à identifier des méthodes pour mobiliser les propriétaires forestiers et créer une offre supplémentaire de bois d'œuvre et de bois énergie. Concrètement **il s'agit de s'inspirer des expériences finlandaises et autrichiennes, pionnières en regroupement de propriétaires** et structuration d'offres bois énergie, et de tester si de telles organisations sont possibles dans les quatre autres pays européens. Dans ce cadre, la région Midi-

Au cours de cette journée, il fut également présenté par J. M. Faucher (technicien CRPF du secteur) l'Association forestière de la Coume (22 propriétaires pour 11.5 ha), exemple concret de propriétaires qui se sont regroupés pour résoudre des problèmes de morcellement et d'accessibilité de leurs parcelles et ainsi valoriser leurs bois. Suite à la visite, de nombreux échanges et commentaires ont eu lieu. Ainsi par exemple pour Robin Ridley, du South

Gaëlle MARTIN
Gestionnaire forestier



Gestion de bois et forêts
Conseils
Vente de bois par appel
d'offres
Plans simple de gestion
Maîtrise d'œuvre tout
travaux forestiers
Estimation
Inventaire

En Fabre
81700 - PUYLAURENS
06.43.09.86.26
gaelle.martin.tfa@orange.fr

MOVAREST : pour valoriser les Plans Simples de Gestion

Ce programme transfrontalier vise à disposer d'un retour d'expérience sur les documents de gestion et à valoriser les informations issues de ces outils. L'action Movaforest est conjointe entre la Catalogne et Midi-Pyrénées.



Le Plan Simple de Gestion (PSG)

Qu'es aquó ? Ce document est un véritable outil pour le propriétaire. Il comporte le plan de la propriété et en prévoit la gestion. La carte des parcelles boisées permet de mieux se repérer et de connaître précisément les caractéristiques de sa forêt : quelles espèces ? Quels âges ?... Le programme des coupes et des travaux planifie la gestion sylvicole.

Pour qui ? Jusqu'à présent, seules les forêts supérieures à 25 hectares d'un seul tenant devaient être dotées d'un PSG. Attention, la Loi de Modernisation Agricole de Juillet 2010 supprime, sous certaines conditions, la notion du seul tenant.

Retour d'expérience sur les PSG

Le Plan Simple de Gestion prenant de plus en plus d'importance, recueillir l'avis des propriétaires sur cet outil est apparu essentiel. Dans le cadre du projet Movaforest le CRPF mène une étude régionale auprès de 10 % des propriétaires concernés. C'est la première fois qu'un tel retour d'expérience a lieu. **Les résultats resteront, bien entendu, anonymes** et permettront de dégager des tendances régionales.

Si vous êtes détenteur de PSG, vous serez peut-être bientôt consulté. Comment percevez-vous le PSG ? Comment cet outil pourrait être amélioré ? Connaître vos réponses permettra de mener des actions spéci-

fiques afin de répondre au mieux à vos attentes. Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à nous communiquer votre avis !

Valoriser les informations des PSG

Les informations confidentielles contenues dans les PSG sont enregistrées. Elles permettent au CRPF d'avoir une vision affinée des interventions de gestion sylvicole et d'exploitation des bois, prévues par les propriétaires dans les années à venir.

Le CRPF pourra ainsi **mieux cibler ses actions en adéquation avec les préoccupations des détenteurs de PSG**. Il pourra, par exemple, proposer une journée

de vulgarisation «éclaircie résineuse» à tous les propriétaires concernés par cette intervention pendant la même année.

Cette action permettra également d'avoir une meilleure **vision d'ensemble des bois potentiellement mobilisables au niveau régional**. Afin de conforter le rôle moteur des PSG dans le développement forestier privé, les informations, sous forme agrégée, pourront être valorisées auprès de la filière forêt-bois régionale.

Pour toute information, vous pouvez contacter les rédacteurs ou consulter le site www.movaforest.eu

PAULINE MARTY
THOMAS PETREAU
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

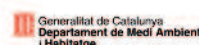
Exploitation forestière
Négoce de bois

Gestion forestière
Sylviculture
Vente de bois par appel d'offres

De la forêt à l'industrie,
notre culture

10, rue Cambos - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 62 65 55
Fax 05 63 35 28 01
www.sudabies.fr

Une équipe de professionnels de la forêt à votre service



VOS JOURNÉES 2011

Ces journées de vulgarisation ou stages de formation sont organisés pour vous, près de votre bois ou de votre domicile, elles tentent de répondre à vos interrogations et à vos attentes. Elles ont pour objectif de vous former et de vous aider dans la gestion de vos parcelles boisées, quelle qu'en soit la taille.

| | | | |
|-----------------|--|--|---|
| Ariège | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Développement de Massif - Plan de Développement de Massif - Plan Simple de Gestion | 8 avril 9 avril 30 septembre | Montels Castel Durban Lavelanet |
| Aveyron | <ul style="list-style-type: none"> - Groupement Forestier : l'essentiel, administratif et technique N - Forêt et Environnement - Sylviculture des feuillus - Groupement Forestier : l'essentiel, administratif et technique | 8 avril 30 Juin 21 juillet 16 décembre | Espalion ou Rodez Secteur Lézérou Rieupeyrroux Camarès |
| Haute-Garonne | <ul style="list-style-type: none"> - La fiscalité forestière - Plan de Développement de Massif - Les plantations à but énergétique N - Forêt et Natura 2000 N - Eau et Gestion forestière | 14 avril 12 mai 27 mai 8 juillet 1 ^{er} septembre | Auzeville-Tolosane Secteur Villemur Arrondissement de Muret Sauveterre de Comminges Zone pyrénéenne |
| Gers | <ul style="list-style-type: none"> - Le chêne : qualité du bois, estimation et technique de vente - Reconstituer son peuplement après tempête N - Environnement et Forêt - Reconstituer son peuplement après tempête | 15 mars 15 avril 21 juin 18 novembre | Pays d'Armagnac Pays d'Armagnac Saint Arailles Pays d'Armagnac |
| Lot | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Développement de Massif - Commercialiser ses bois - Documents de Gestion Durable | 13 mai 5 juillet 20 septembre | Bouriane Secteur Sousceyrac Secteur Sousceyrac |
| Hautes-Pyrénées | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Développement de Massif - Plan de Développement de Massif | 12 mai 16 juin | Secteur Magnoac Secteur Magnoac |
| Tarn | <ul style="list-style-type: none"> - Animer son Groupement Forestier - Plan de Développement de Massif N - Eau et Gestion forestière | 25 mars 27 mai 7 octobre | Sud Tarn Alban Sud Tarn |
| Tarn-et-Garonne | <ul style="list-style-type: none"> - Le Peuplier (visite de pépinière) N - Environnement et Forêt | 23 septembre 11 octobre | Vallée de Garonne Finhan |

N NOUVEAUTÉ EN 2011 : DES JOURNÉES « ENVIRONNEMENT ET GESTION FORESTIÈRE »

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances et compléter vos compétences, vous pouvez également participer aux formations organisées par FOGFOR Midi-Pyrénées.

Aveyron : Abattage et sécurité, 3 jours, (février-mars)
Aveyron : Initiation Nord Aveyron, 3 jours, (novembre-décembre)
Haute-Garonne : Initiation citoyens, 2 jours terrain + 3 soirées, (avril)
Gers : Initiation Armagnac Val d'Adour, 4 jours, (printemps)
Lot : Abattage et sécurité, 3 jours, (mars)
Lot : Initiation Lot Pays Bourian, 2 jours, (printemps)
Tarn : Perfectionnement sylviculture, 3 jours, (mai à juillet)





ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS



L'Assemblée Générale des Nations Unies a décrété 2011 « Année Internationale des Forêts ». Le lancement de cette année a eu lieu les 2 et 3 février à New-York. La forêt, c'est : 31 % des terres de la planète, 80 % de la biodiversité terrestre, 1,8 milliard de personnes dont la vie dépend de la forêt.

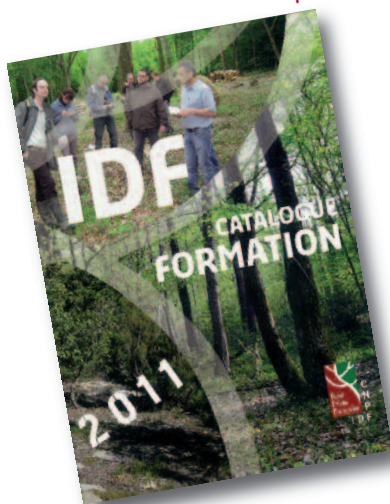
« Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts » (Grenelle Environnement, octobre 2007).

FORMATIONS IDF

Le catalogue des formations 2011 de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) est paru. Quelques nouveautés : gérer le chêne autrement face aux changements climatiques, le traitement irrégulier des chênaies, aspects fiscaux et juridiques liés à la gestion économique des forêts, acheter des plants forestiers. Ces formations sont en majorité ouvertes aux propriétaires forestiers.

Renseignements sur :

www.foretpriveeefrancaise.com
(rubrique Services et Formation)
ou idf-formation@cnpf.fr



SANTÉ DES FORÊTS



Cette synthèse présente une description détaillée des modes de vie ou d'action des différents agents de dommages, une présentation illustrée des symptômes et des clés de diagnostic simples et inédites. Le forestier y puisera toute l'information nécessaire pour connaître, reconnaître et évaluer les risques afin de mieux les intégrer dans une gestion préventive et maintenir ses peuplements en bonne santé.

Ce manuel est à la fois novateur et scientifiquement rigoureux, pratique et accessible à tous, bénéficiant d'une iconographie exceptionnelle (plus de 1 000 photos, graphiques, tableaux, dessins, fiches d'identification...).

Disponible à l'IDF 05.61.75.45.00 ou idf-librairie@cnpf.fr

ACTIVITÉS CRPF



La dernière publication du CRPF Midi-Pyrénées présente ses activités. Cette brochure de 4 pages synthétise les missions et les actions de l'établissement. Disponible au CRPF et téléchargeable sur le site.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade 31320
AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

E.mail : midipyrenees@crpf.fr

Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :

Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :

Philippe THÉVENET

Comité de Rédaction :

Philippe BERTRAND,

Yann CLÉMENT,

Jean-Michel FAUCHER,

Johann HÜBELÉ,

Philippe GUILLEMOT,

Philippe THÉVENET

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville

N° ISSN-1143-1636

Réalisé avec le concours du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



L'ÉCHO est imprimé sur papier certifié PEFC

EAU ET FORÊT

Le CRPF Midi-Pyrénées vient d'éditer un guide pratique « Recommandations Forestières pour les captages d'eau potable ». Cette publication, destinée aux acteurs des captages d'eau et aux acteurs forestiers, précise les liens techniques entre les activités forestières, la qualité de l'eau, les captages et leur environnement. Il propose, selon les divers contextes géologiques, des recommandations relatives à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la santé des forêts.

Disponible au CRPF Midi-Pyrénées.

